



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°204/2024)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue des Hospices 25.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-47623-2024 : transformer une habitation unifamiliale, modifier la façade arrière et créer une terrasse sur pilotis avec escalier vers le jardin.

**Nature de l'activité :** logement.

**Zone :** PRAS : en zones de servitudes au pourtour des bois et forêts et zones d'habitation.

PL : Le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir n°322 autorisé par le Collège des Bourgmestre et Echevin en date du 31/07/1984.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- Application de la prescription particulière 16.a14 du PRAS (transformation - reconstruction entraînant un accroissement supérieur à 20% volume bâti d'une construction existante dans la zone).
- Application de l'article. 126§11 du CoBAT: dérogation au permis de lotir n°322 en matière des articles 0.3 et 1.5.

**L'enquête publique se déroule** à partir du **07/10/2024** et jusqu'au **21/10/2024** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 06 novembre 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 01/10/2024.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°205/2024)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue du Coq 7.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-47635-2024 : démolir les annexes existantes et reconstruire une nouvelle annexe avec toiture plate végétalisée, construire une lucarne sur le pan arrière de la toiture, remplacer l'ensemble des châssis, isoler la façade arrière et la toiture par l'extérieur.

**Nature de l'activité :** logement.

**Zone :** PRAS : en zones mixtes.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).
- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).
- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **07/10/2024** et jusqu'au **21/10/2024** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 06 novembre 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 01/10/2024.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°206/2024)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : rue Papenkasteel (à côté du n°49 Dieweg).
- Demande de permis d'urbanisme n°16-47607-2024 : construire une maison unifamiliale sur un terrain divisé.

**Nature de l'activité :** logement.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation  
PPAS n°29bis - Quartier Clijveld (AGRBC 12/07/2007).

**Motifs principaux de l'enquête :**

- Application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions).
- Application de l'article 126§11 du CoBAT: dérogation au PPAS n°29bis en matière des articles 1.4 (forme de toiture) et 6.0 (zone de recul).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **07/10/2024** et jusqu'au **21/10/2024** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 06 novembre 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 01/10/2024.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°207/2023)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue des Trois Arbres 16-16B.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-47099-2023 : Démolir des murs porteurs au 2<sup>ème</sup> étage, reprise structurelle par l'installation de poutres métalliques. Mettre en conformité les façades avant et arrière.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones de forte mixité.

PPAS n° 8 - Quartier du Wolvenberg - approuvé par Arrêté Royal en date du 28/04/1955.

PL : Le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir n°498 autorisé par le Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 26/12/2006.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- Application de l'article 126§11 du CoBAT: dérogation au PPAS n°8 en matière d'article: I.d (matériaux).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **07/10/2024** et jusqu'au **21/10/2024** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 06 novembre 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 01/10/2024.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°208/2024)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue Vanderkindere 101A.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-47636-2024 : Isoler la façade avant et arrière d'un immeuble existant, remplacer les châssis (à l'exception de la porte d'entrée et de la vitrine de commerce) et créer un accès vers le jardin depuis l'appartement du +1.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en liserés de noyau commercial, zones d'habitation.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- Dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant).

**L'enquête publique se déroule à partir du 07/10/2024 et jusqu'au 21/10/2024 inclus.**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.**

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 06 novembre 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 01/10/2024.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°209/2024)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Alphonse XIII 7.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-47625-2024 : Transformer et étendre une maison unifamiliale en habitat partagé pour personnes âgées et personnes porteuses d'un handicap léger.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- Application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

**L'enquête publique se déroule à partir du 07/10/2024 et jusqu'au 21/10/2024 inclus.**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.**

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 06 novembre 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 01/10/2024.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°210/2024)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue du Bourdon 84.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-47668-2024 : Mettre en conformité l'aménagement des annexes arrières, démolir au 1<sup>er</sup> étage arrière côté jardin les 2 baies existantes pour créer une seule grande baie, isoler la toiture, la façade arrière, les pignons et la dalle de la terrasse arrière, enlever la toiture en panneaux de polycarbonate au dessus de la cuisine et la remplacer par une toiture plate et la munir d'un lanterneau, installer des panneaux solaires et remplacer la porte d'entrée.

**Nature de l'activité :** logement.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation.

PPAS n°66 - Quartier "Château d'Or - Bourdon - Bigarreux" approuvé par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 05/02/2015.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **07/10/2024** et jusqu'au **21/10/2024** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 06 novembre 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 01/10/2024.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°211/2024)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue Edith Cavell entre les n°s 12 et 22.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-45004-2019 : Régulariser les démolitions en vue de la reconstruction d'une partie du Bloc B dans le cadre de la mise en œuvre du permis d'urbanisme 16/PFD/646036 et suite au PV d'infraction dressé le 18/10/2019 - projet portant sur la reconstruction de 1304m<sup>2</sup> de superficie affectée au logement.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zone d'habitation et en zone mixte.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- Application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions).
- Dérogation à l'article 5 du Titre I du RRU (hauteur de la façade avant).
- Dérogation à l'article 6 du Titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **07/10/2024** et jusqu'au **21/10/2024** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 06 novembre 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 01/10/2024.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°212/2024)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Place de Saint-Job 37.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-47569-2024 : Mettre en conformité l'aménagement des combles et étendre le dernier niveau en façade arrière.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en espaces structurants, liserés de noyau commercial et zones d'habitation.  
PPAS n°56 - Quartier St-Job/Carloo - approuvé par arrêté royal en date du 08/02/1989.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- Application de l'article 126§11du CoBAT: dérogation au PPAS n°56 en matière de l'article IV.2.2.A.1 : "Toiture" et de l'article IV.4.2.1 : "Matériaux".

**L'enquête publique se déroule** à partir du **07/10/2024** et jusqu'au **21/10/2024** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 06 novembre 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 01/10/2024.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°218/2024)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Dolez 41.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-47690-2024 : Construire un immeuble de 3 logements à l'alignement, revoir les abords et jardins, abattre 4 arbres et replanter, rénover une maison unifamiliale en intérieur d'ilot et changer l'affectation d'atelier en extension du logement.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots).
- Application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions).
- Dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant).
- Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).
- Dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant).
- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).
- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - éléments techniques).

**L'enquête publique se déroule à partir du 07/10/2024 et jusqu'au 21/10/2024 inclus.**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.**

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 06 novembre 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 01/10/2024.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°219/2024)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue de l'Aulne 49.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-47612-2024 : Rénover et transformer un immeuble à appartements (comprenant 3 logements 1 chambre).

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

**L'enquête publique se déroule à partir du 07/10/2024 et jusqu'au 21/10/2024 inclus.**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.**

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 06 novembre 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 01/10/2024.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°220/2024)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Place de Saint-Job 36-37.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-47407-2024 : Mettre en conformité la démolition de la toiture à versant et l'aménagement d'une toiture plate la remplaçant sur une annexe au commerce (au n°37), changer l'utilisation d'un commerce (boulangerie) en restaurant avec l'installation d'une évacuation en toiture pour la hotte et réaménager les étages pour 2 logements 2 chambres (au n°36).

**Nature de l'activité** : logements, commerce.

**Zone** : PRAS : en espaces structurants, liserés de noyau commercial, zones d'habitation  
PPAS n°56 - Quartier St-Job/Carloo - approuvé par arrêté royal en date du 08/02/1989.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots).
- Application de l'article 126§11 du CoBAT: dérogation au PPAS n°56 en matière d'article IV.2.2.A.2 - " Bâtiments annexes » ; - article : îlot 2.6 - "Toiture", - article : IV.4.2.1 - "Matériaux".

**L'enquête publique se déroule** à partir du **07/10/2024** et jusqu'au **21/10/2024** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne** : <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus** : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 06 novembre 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 01/10/2024.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.